

Charte de l'Economie Sociale

(CEGES) Conseil des Entreprises et groupement de l'économie sociale

date 10-05-1995

document de référence

Comme les pays développés, la France traverse une période marquée par de profonds bouleversements qui résultent tant des évolutions technologiques que de la mondialisation de la vie économique. Ils entraînent la transformation des métiers et une évolution profonde des modes de vie et des aspirations collectives, mais aussi la déstabilisation des mécanismes de protection sociale, la montée des déséquilibres régionaux et des phénomènes d'exclusion.

Cette situation génère un climat d'incertitude politique et sociale, qu'avivent les changements intervenus sur la scène internationale. Après une phase marquée par l'exaltation irréfléchie de l'individualisme libéral, elle suscite un renouveau de l'esprit de solidarité : solidarité avec le Tiers monde ou avec les exclus de la croissance, mais aussi solidarité au sein des groupes professionnels ou sociaux.

Les entreprises de l'économie sociale se veulent les instruments du renouveau des valeurs de la solidarité. Les coopératives, associations et mutuelles, dont les racines remontent à un XIXe siècle marqué par le triomphe du libéralisme sauvage, ont l'ambition, à l'aube du XXIe siècle, de contribuer efficacement à la solution de certains des problèmes majeurs de notre société.

Pour bien comprendre leur rôle actuel et leurs ambitions, faut-il encore rappeler ce qu'elles sont.

Charte
de l'Économie Sociale

DECLARATION DU CNLAMCA

COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTIVITÉS MUTUALISTES, COOPÉRATIVES ET ASSOCIATIVES

(ASSOCIATION LOI 1901 CRÉÉE EN 1970)

Ce qu'elles sont : Ce sont des entreprises, qui vivent dans l'économie de marché. Mais ce sont des entreprises différentes, car nées d'une volonté de solidarité au service de l'homme, elles privilégient le service rendu par rapport au profit dégagé et intègrent dans la vie économique la dimension sociale.

Il est peu d'activités humaines dans lesquelles elles ne soient pas présentes, parfois modestement, parfois fortement. D'où une très grande diversité qui, au-delà même des formes juridiques qui leur sont spécifiques, leur permet d'apporter dans la société actuelle, complexe et hétérogène une réponse adaptée aux besoins matériels et moraux de l'homme.

L'homme a des besoins évidents :

. il veut acquérir des biens et des services au moindre coût et de la meilleure qualité : les coopératives de consommation, les coopératives d'habitation, les banques coopératives, les assurances à caractère mutuel, les mutuelles de santé, et nombre d'associations d'usagers répondent à cet objectif ;

. il veut exercer son métier en conservant son autonomie, tout en bénéficiant des mêmes avantages que les grandes entreprises : les coopératives d'agriculteurs, d'artisans, de pêcheurs, de transporteurs, de commerçants, entre autres, lui en donnent le moyen ;

. il veut s'associer avec d'autres pour gérer démocratiquement son entreprise : la coopérative de travailleurs le lui permet.

Mais l'homme a aussi d'autres aspirations, d'ordre moral ou philosophique. Il veut concourir à la lutte contre les fléaux sociaux, faire de la santé un investissement social, faire face à des

besoins que l'entreprise classique ou l'Etat ne satisfont pas, développer des institutions que l'économie marchande traditionnelle ne suscite pas. La mutuelle et l'association permettent à ces tâches, hors de la portée d'un individu isolé, d'être assumées collectivement par la participation responsable de chacun à la Communauté.

A dire vrai, il est rare qu'une entreprise de l'économie sociale réponde à l'un de ces seuls besoins ou aspirations. Toutes, peu ou prou, visent simultanément plusieurs objectifs. Au-delà de ces diversités, elles obéissent, dans leur fonctionnement, à des règles voisines : nées d'une libre initiative collective, elles appliquent la règle démocratique : "un homme, une voix" ; leur éthique implique le souci de la qualité du service, de la transparence de la gestion et de la prise en compte équitable des relations avec les salariés.

Leur rôle : Les entreprises de l'économie sociale sont des entreprises qui font face aux contraintes et exploitent les opportunités de la vie économique. Elles recherchent l'amélioration de leur productivité, elles s'adressent aux marchés financiers, recourent aux techniques les plus modernes.

Mais ce n'est pas seulement à la qualité de leurs résultats économiques que l'on juge leurs succès. Ils se jugent aussi en fonction des formes de solidarité qu'elles concrétisent :

1 - D'abord solidarité entre les sociétaires qui sont à l'origine de leur création. Cet esprit de solidarité responsable favorise la créativité de l'esprit militant des associés. Le recours au bénévolat est une des caractéristiques de l'économie sociale.

2 - Solidarité professionnelle ou sociale : immergées dans un secteur professionnel ou social, les entreprises de l'économie sociale participent activement à la définition de ses orientations. Elles constituent parfois un élément décisif de ses structures collectives et de son évolution.

3 - Solidarité régionale : les entreprises de l'économie sociale figurent parmi les agents de développement des régions où elles se sont implantées et les partenaires reconnus de leurs responsables politiques et économiques.

4 - Solidarité au niveau de la Nation car rien de ce qui intéresse la vie de la cité ne peut leur être étranger. Elles sont au premier plan dans le combat pour les grandes causes d'intérêt collectif, comme le montrent notamment le rôle joué par la Mutualité française, la Mutualité de prévoyance et la MSA en matière de prévention et de soins, ainsi que l'action des associations sanitaires et sociales, éducatives, culturelles ...

5 - Solidarité internationale, enfin, en raison notamment des liens qui les unissent avec des coopératives, associations et mutuelles d'Europe et des autres continents. A ce titre, elles concourent bénévolement tant au développement du Tiers monde qu'à l'évolution des pays de l'Est.

Les coopératives, associations et mutuelles sont ainsi des vecteurs essentiels de la cohésion sociale. Réunies au sein du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA) et des groupements régionaux (GRCMA), elles procèdent en permanence à des échanges d'expériences afin de mieux remplir leurs missions.

Leurs ambitions : L'économie sociale est une idée d'avenir, contrairement à ce que croient ceux mal informés, qui voient dans nos organisations la survivance d'un passé dont un libéralisme mal compris veut faire disparaître les séquelles. Coopératives, associations et mutuelles existent d'ailleurs dans tous les pays, et notamment dans les autres pays développés où elles tiennent souvent une place aussi importante, et parfois plus importante, qu'en France, à côté des acteurs capitalistes et publics.

Coopératives, associations et mutuelles ont montré depuis plus d'un siècle leur capacité à s'adapter à l'évolution du monde. Leur ambition est donc de poursuivre leur adaptation dans une conjoncture nouvelle sans céder aux forces qui pourraient les pousser à banaliser leur fonctionnement. Elles n'ignorent pas l'ampleur des efforts à accomplir, qui peuvent prendre des formes différentes, mais qui dans sept domaines relèvent de démarches semblables :

1 - Prendre toute leur place dans l'évolution économique et financière du pays, en révisant si nécessaire certaines règles traditionnelles, et en faisant appel à toutes les techniques de gestion et de financement modernes, à condition que les sociétaires en conservent le contrôle et que se renforcent entre eux les liens de solidarité.

2 - Enrichir le rôle des sociétaires par l'adoption de procédures nouvelles, adaptées aux dimensions des entreprises, où doit rester vivant le lien naturel entre les sociétaires, leurs élus

et la direction ; dans le même esprit développer la formation des bénévoles, et notamment celle des élus, et apporter ainsi leur contribution au progrès de la citoyenneté.

3 - elles estiment qu'il faut développer au sein de chacune d'elles une "culture d'entreprise" qui prenne en charge les réalités actuelles et prépare les évolutions souhaitables.

4 - S'ouvrir à des formes nouvelles d'économie sociale, issues de l'initiative des citoyens, et traduisant l'esprit de libre créativité qui est l'une des sources de l'économie sociale ; d'une façon générale prendre toute initiative pour implanter l'économie sociale dans les secteurs économiques et sociaux d'avenir.

5 - S'adapter à l'évolution du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales, en être les partenaires, mais non les assistés ou les sujets.

6 - Elargir leur action à l'espace européen, ce qui implique le resserrement de leurs liens avec les coopératives, associations et mutuelles des autres pays de la Communauté, la mise en place de statuts européens adaptés ainsi que le fonctionnement d'une institution représentative européenne.

7 - Développer leur action en faveur des pays du Sud et concourir à l'évolution des pays de l'Europe centrale et orientale.

Les coopératives, associations et mutuelles se sont déjà largement engagées sur ces voies.

Cet engagement se veut fidèle aux principes qui les animent. Elles rappellent que leur objectif est de réaliser la rentabilité sociale et pas seulement économique, d'être au service du plus grand nombre, de dégager des bénéfices au profit de tous et non de quelques uns, de développer la solidarité et la justice sociale pour aider à l'émancipation de l'Homme.

En tout état de cause, elles ne pourront poursuivre leur route que si elles sont assurées que les autorités publiques ont pleinement conscience tant de leurs spécificités que de la qualité de leur contribution à la cohésion du tissu économique et social français, au moment où celui-ci affronte les mutations plus importantes qu'il ait connues depuis longtemps.

Soucieuses de maintenir leur vocation propre et leur éthique, elles demandent que soit écartée toute mesure qui, sous couleur de banalisation, mettrait en cause leur logique interne et les particularités qui en découlent. Elles demandent donc que ces particularités soient intégralement prises en compte dans la rédaction des textes régissant notre vie économique et sociale et que soit à cette fin mis en place un dispositif d'évaluation et d'impact. Elles estiment qu'il faut développer la richesse que représente la diversité des formes d'entreprises du pays, ce qui suppose :

- une législation et une réglementation adaptées et valorisant cette diversité ;
- la formation initiale et continue, la connaissance et la pratique de l'économie sociale dans les cursus scolaires et universitaires.

Mais parallèlement, elles souhaitent développer avec l'Etat et les collectivités territoriales un partenariat fondé sur leur capacité à participer aux objectifs d'intérêt général que s'assignent les autorités publiques.

Persuadées d'avoir un grand rôle à jouer dans la société française pour relever les défis que lui lance la fin du XXe siècle et l'entrée dans le XXIe siècle, les entreprises de l'économie sociale sont ouvertes au dialogue avec toutes forces économiques, sociales et politiques du pays.

Paris, le 10 mai 1995